

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi trois octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 26/09/2024

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

N°2024-048 SEOLIS devis Diagnostic sécuritaire de l'éclairage public

Le diagnostic en éclairage public est un outil d'aide à la décision. Il constitue également une base technique pour élaborer une politique de réduction des nuisances lumineuses et permet d'identifier les solutions performantes pour réduire le coût global de l'installation, réduire les consommations d'énergie, améliorer la qualité de l'éclairage et réduire les nuisances environnementales liées à la lumière.

Un devis a été adressé par SEOLIS afin d'analyser le parc éclairage public. Le devis s'élève à la somme de 2.710,56 € TTC. Il correspond au diagnostic de 9 armoires de commande et du diagnostic de 100 points lumineux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de la société SEOLIS pour un montant TTC de 2.710,56 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 3 octobre 2024

Secrétaire de séance
Thomas MICHONNEAU

Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

